ADHESION AQUAFORM 2017 - 2018

Li. .....
Re.

Réservé au club

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse suite :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

eMail : Date Naissance :

TARIFS	1 COURS de 45mn	2 COURS de 45mn	3 COURS de 45mn	4 COURS de 45mn
Saison de Sept à Juin	◯ **215 €**	◯ **375 €**	◯ **505 €**	◯ **605 €**
Remise de 10€ pour les habitants de Marignane	◯ *205 €*	◯ *365 €*	◯ *495 €*	◯ *595 €*

Piscine La Pausa

profondeur du bassin **1,20m** à **2,50 m**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
◯ 12H45 à 13H30	◯ 12H15 à 13H00	◯ 12H15 à 13H00	◯ 12H15 à 13H00	◯ 12H45 à 13H30	◯ 09H30 à 10H15
◯ 20H30 à 21H15	◯ 13H00 à 13H45	◯ 20H30 à 21H15	◯ 13H00 à 13H45		◯ 10H15 à 11H00

Piscine Canetons

profondeur du bassin **0,80 m**

MARDI	JEUDI
◯ 19H00 à 19H45	◯ 19H00 à 19H45

Important :

- les créneaux horaires vous seront validés par le Club lors de l'enregistrement pendant les permanences prévues, **par ordre de réception des dossiers**, en se réservant le droit de vous proposer un autre créneaux si celui demandé est complet. Le nombre de places étant limité, les renouvellements sont prioritaires jusqu'au 01/09/2017

pièces à fournir pour adhésion : le bulletin renseigné accompagné du règlement annuel + certificat médical de moins de 3 mois
nouvelle adhésion en complément : 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées avec adresse si vous n'avez pas d'adresse mail

Paiement adhésion :
- par Chèque bancaire libellé à l'ordre de MARIGNANE NATATION.
- Facilité de paiement possible : **4 chèques maximum**
avec inscrit au dos des informations suivantes : Section - mois d'encaissement souhaité
période d'encaissement de Septembre 2017 à Décembre 2017
Les chèques seront déposés en banque le **15** de chaque mois.
- par chèque ANCV vacances/sport dans la limite de 10 chèques

◯ **Attestation paiement demandée**

Tout dossier incomplet sera refusé - aucune réservation de créneau possible
Merci de votre compréhension

Fait à Marignane
David Guerin - Le Président

L'adhérent(e) - date et signature
mention manuscrite "Lu et approuvé"

La signature de ce formulaire vaut acceptation du règlement intérieur remis et disponible en ligne sur notre site internet

REGLEMENT INTERIEUR AQUAFORM

LA SIGNATURE DU FORMULAIRE D'ADHESION VAUT ACCEPTION ET MISE EN APPLICATION DE CE PRESENT REGLEMENT

Article 1 Ce document fixe le cadre général du fonctionnement du Club MARIGNANE. NATATION pour les cours d'Aquaform dispensés, dans les piscines des Canetons et La Pausa à Marignane, par des maîtres-nageurs diplômés d'état.

Article 2 Les règles relatives aux conditions de fonctionnement de MARIGNANE NATATION sont valables pour la durée de 10 mois, de septembre à juin, correspondant à une saison sportive, hors certaines vacances scolaires et jours fériés.

Article 3 **Adhésion** : **tout dossier complet ne sera pas pris en compte et se verra refuser l'accès à la piscine.** La cotisation inclut 1 - 2 - 3 - 4 cours par semaine, suivant le choix fait par l'adhérent**. L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué suite au désistement de l'adhérent, que ce soit en début de saison ou arrêt en cours de saison.** Une attestation de paiement pourra vous être délivrée en cas de nécessité lors de l'enregistrement et sur demande.

Article 4 Les consignes d'hygiène et de sécurité des piscines, définies par la Mairie, doivent être respectées par l'adhérent.

Article 5 Les cours ne seront pas obligatoirement dispensés pendant les vacances scolaires, ni jours fériés et ne seront pas récupérés. **En cas d'absence de l'adhérent, du fait de son choix, à un ou plusieurs cours, ceux-ci ne pourront être rattrapés.** Dans le cas éventuel, de l'annulation d'un cours, dû à l'absence d'un maître-nageur qui n'aurait pu être remplacé, le cours sera rattrapé, dans la mesure de la disponibilité de la piscine. Si la fermeture de la piscine est décidée par la Mairie pour travaux ou autre le cours ne sera ni rattrapé ni remboursé.

Article 6 L'adhérent doit accepter, en cas de contrôle, de décliner son identité soit à l'un des membres du bureau du Club, soit au maître-nageur. Tout refus, difficulté ou insulte envers un membre du bureau ou maitre-nageur engendrera l'exclusion du Club.

Article 7 Dans le cadre de la convention collective des sports dont ils dépendent, les responsables de MARIGNANE NATATION sont civilement responsables de tout accident qui pourrait avoir lieu durant les cours d'Aquaform dispensés par les maîtres-nageurs rémunérés par le Club. **Les maîtres-nageurs** procéderont**, systématiquement à un pointage lors de chaque cours.** Chaque adhérent devra s'y soumettre. Les participants pointés sont sous la responsabilité du maître-nageur.

Article 8 Pour des raisons de sécurité, afin d'effectuer les cours dans de bonnes conditions et de ne pas surcharger le bassin, il est demandé à chaque adhérent de **respecter impérativement les jours et heures des cours pour lesquels il a été inscrit**. Toute modification éventuelle, devra être accordée au préalable par le bureau du Club et confirmé par le maître-nageur concerné. Vous pourrez joindre le bureau au numéro de téléphone suivant : 06.15.15.32.63

Article 9 Toute information relative au Club (assemblée, réunion, repas, manifestation etc…) sera communiquée par mail et affichée sur le tableau à l'entrée de la piscine. Merci d'en prendre connaissance régulièrement.

Article 10 Le non-respect du règlement pourra entraîner une exclusion.